

# Commune de VAILHAUQUES

## NOTE DE PRESENTATION

### Budget Primitif 2022

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

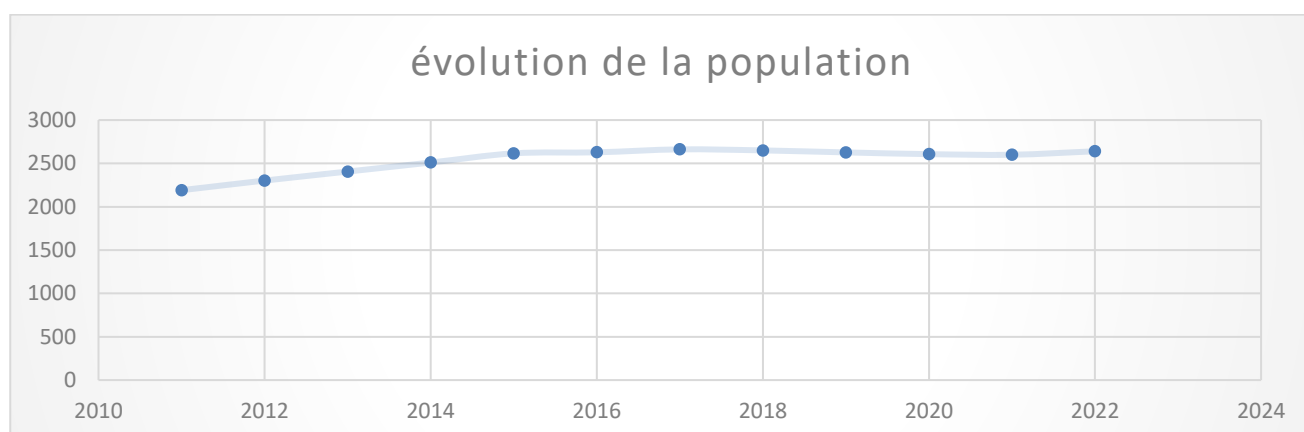
La présente note répond à cette obligation pour la commune de Vailhauques et elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le Budget Primitif est disponible à la consultation en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture au public.

#### DONNEES GENERALES :

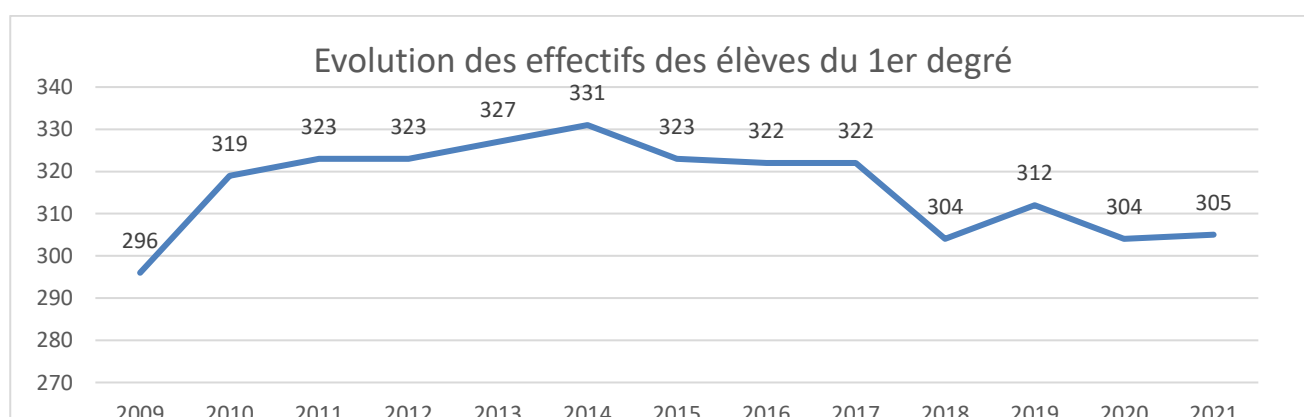
##### La population :

La commune de Vailhauques compte au 01/01/2022 2640 habitants avec une augmentation en 13 ans de 546 habitants, soit 26.07% de population supplémentaire. On note un ralentissement sur les 4 dernières années, essentiellement dû à l'absence de nouveaux programmes de constructions sur la commune et la réalisation du recensement de population ;



##### Les élèves :

Le nombre d'élèves dans les écoles publiques de la commune varie en fonction de la réalisation de programmes de construction. Après une hausse constante des effectifs entre 2010 et 2014 (notamment en maternelle), la tendance s'est inversée avec une légère baisse depuis 2018.



## **LE BUDGET**

### **II - La dette**

Pour cette année, un nouvel emprunt de 684 000€ est prévu

### **III - La fiscalité**

Une des principales recettes de la commune provient de l'imposition des ménages sur le foncier. La taxe d'habitation a été compensée pour partie par l'Etat. Le montant des impôts locaux est calculé sur des bases fiscales (valeur locative du bien), dont le montant dépend :

- De la réévaluation annuelle par l'Etat (entre 0.2 et 4.83% sur les 10 dernières années)
- De l'augmentation du volume due aux nouvelles constructions.

En 2022, les bases ont été réévaluées par l'Etat de 3.4% et la commune a fait le choix de ne pas augmenter les taux d'imposition pour ne pas alourdir davantage le budget des ménages. Les taux pour 2022 sont :

- Taxe d'habitation : taxe supprimée - pas de vote
- Taxe foncière bâti : 21.72 + taux du département 21.45 = 43.17
- Taxe foncière non bâti : 69.73

En principe, une augmentation d'1% sur les taux des 2 taxes rapporte à la commune en moyenne 10000€.

## **LE BUDGET 2022**

Le budget est composé de 2 sections : l'investissement (pour les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune) et le fonctionnement (pour régler les dépenses du quotidien et permettre aux différents services de fonctionner).

Il est rappelé que selon le principe de prudence budgétaire, les dépenses sont estimées à leur montant maximum et les recettes à leur montant minimum.

### **I – Investissement**

	INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
Prévisionnel - Budget primitif 2022 – propositions nouvelles	2 270 896.82	1 924 345.93
Restes à réaliser de l'année 2021	720 933.00	222 467.00
Excédent d'investissement 2021		845 016.89
Total	2 991 829.82	2 991 829.82

#### **A - Les dépenses :**

Le budget 2022 contient des dépenses récurrentes (voirie, électrification), l'achèvement de travaux commencés l'an dernier, et les programmes nouveaux suivants :

- Nouvelles caméras
- Achat d'un camion (remplacement de celui volé), achat d'un minibus,
- aménagement du jardin partagé
- Climatisation salle socio et cantine
- Espace Co-working

- Démolition et construction de nouveaux locaux scolaires en remplacement des préfabriqués (1 194 650€)
- Toiture photovoltaïque nouvelle mairie et services techniques
- Travaux d'aménagement du local acquis dans le nouveau bâtiment de la mairie

#### B - Les recettes :

Les recettes d'investissements proviennent essentiellement des subventions accordées ou prévues en fonction des divers programmes lancés ou à venir, de la récupération de la TVA, de l'emprunt et des taxes d'urbanisme. Les principaux financeurs sont le département, la région, l'état et la CCGPSL.

Pour financer ses travaux, la commune affecte également tout ou partie de son excédent de fonctionnement, à l'investissement.

Diverses demandes d'aides sont en cours auprès des différents financeurs et la commune a prévu de réaliser un emprunt de 6840000€.

La commune a affecté une partie de son excédent de fonctionnement à l'investissement (421 470.93€).

## **II – Fonctionnement**

	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
Prévisionnel Budget Primitif 2021	2 932 374.00	2 932 374.00

#### A – Les dépenses

La commune poursuit ses efforts sur la maîtrise des dépenses.

Sur la période 2013-2022, les prévisions du budget de fonctionnement augmentent en moyenne de 3.98% par an.

Entre 2021 et 2022, la hausse du budget prévisionnel est de 7.87%. Cette augmentation est essentiellement due aux remplacements estimés du personnel, l'embauche de nouveaux agents et le remboursement de l'emprunt de 2021 et celui de 2022 à venir.

Les augmentations ou diminutions sont les suivantes :

Objet - Dépenses	Montant Prévisionnel De 2022	Pourcentage D'évolution par rapport aux prévisions de 2021
Chapitre 012 Dépenses de personnel	1 307 232.00	+11.6%
Chapitre 011 Charges de gestion (fluides, entretien, téléphone, assurances....)	847 851.00	+6.25%
65- Autres charges (indemnités élus, subvention, contingent incendie)	201 988.00	+0.10%
66 – intérêts des emprunts	40 000	+21.21%
67- charges exceptionnelles	2 000	-60%
68 – provisions pour risques	17 030	0%
022 – dépenses imprévues	0	-100%
023 – virement à la section d'investissement	512 773	-1.4%

## B – Les recettes

Les recettes du budget proviennent essentiellement des impôts - taxes et des dotations - participations qui représentent 85.28% des recettes de fonctionnement.

Les augmentations ou les diminutions entre 2021 et 2022 sont les suivantes

Objet - Recettes	Montant Prévisionnel De 2021	Pourcentage d'évolution par rapport aux prévisions de 2021
73- impôts et taxes	1 620 934.00	+3.39%
74- dotations et participations (dotations de l'état, de la CCGPSL...)	508 580.00	+0.2%
70 – vente de produits finis (cantine, caveaux, électricité...)	413 320.00	+7.56%
77- produits exceptionnels	0	%
75- autres produits de gestion courante	37 200.00	+6.94%
013 – remboursement sur charges de personnel	52 340.00	+22.65%
002 – excédent de fonctionnement reporté	300000.00	identique

## **LE PERSONNEL**

Il est prévu la poursuite de la mission en biodiversité (service civique) ainsi que le renforcement des autres équipes

## **LES INDEMNITES DES ELUS**

Les indemnités des élus sont fixées réglementairement par référence à l'indice terminale de la fonction publique, en fonction de la taille de la commune.

Pour Vailhauques, les taux maxi sont les suivants :

	% de l'indice terminal de la FPT
Maire	51.6%
Adjoint	19.8%

Les indemnités des élus fixées pour 2022 sont les suivantes :

	% de l'indice terminal de la FPT En 2022	Nombre d'élus percevant l'indemnité et fonctions
maire	29.46% (1145.82€ brut mensuel)	1
Adjoint	13.00% (505.62€ brut mensuel)	6 Démocratie participative (1 <sup>er</sup> adjoint), Ecologie (2 <sup>ème</sup> adjoint), urbanisme (3 <sup>ème</sup> adjoint), communication personnel (4 <sup>ème</sup> adjoint), Economie (5 <sup>ème</sup> adjoint), s ocial (6 <sup>ème</sup> adjoint)
délégué	13.00% (505.62€ brut mensuel)3.00%	4 Délégué aux association, jeunesse Délégué aux écoles Délégué à l'urbanisme opérationnel, Délégué communication, démocratie participative

A vailhauques le 07/04/2021

Le Maire, Hussam AL MALLAK

